

## 10.1

# LES TROIS RÉFLEXES DU RÉPONDANT POUR RÉPONDRE À 1 SA

### 10.1.0 INTRODUCTION

Le protocole de réponse de l'OUVERTURE À 1 SANS-ATOUT — incluant sa dimension défensive : la RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT — constitue bel et bien le prolongement logique des règles formant la base du bridge, c'est-à-dire le système d'*ouverture à la Majeure Cinquième* ou OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1.

Les différences existant entre ces deux protocoles (ou systèmes) s'expliquent par le fait qu'ils émanent de points de vue différents. Ainsi, si l'on désire simplifier la compréhension du langage après ouverture à 1 SA, il faut arriver à maintenir la même approche rationnelle tout en s'ajustant aux nouvelles coordonnées *spatiales* de cette ouverture. Ce faisant, il sera alors possible d'éviter de redéfinir de nouvelles bases logiques et d'avoir à apprendre alors un processus d'analyse différent.

Concrètement, étant donné que l'ouverture à 1 SA est à résolution très élevée, c'est-à-dire qu'elle est très précise quant au **pointage** et à la **distribution**, cela signifie qu'il incombe au RÉPONDANT de faire le *rajustement* permettant de rallier les deux protocoles à une même logique. En clair, c'est au répondant de prendre l'initiative des enchères.

Pour rendre cette démarche cohérente et méthodique, le répondant doit systématiquement obéir à trois interrogations — les **trois réflexes**.

### 10.1.1 LE PREMIER RÉFLEXE

Le premier réflexe qu'il faut développer pour RÉPONDRE à une ouverture à 1 SA se formule comme suit : «Est-ce que je possède 5 cartes dans une couleur MAJEURE ?»

Si oui, en tant que répondant il faut absolument annoncer — annoncer signifiant **déclarer une enchère différente de *Passe***.

À partir de cet énoncé d'apparence banale, il découle un corollaire fondamental à ne jamais oublier. Soit que *LE POINTAGE POSSÉDÉ PAR LE RÉPONDANT N'A PAS D'IMPORTANCE POUR FAIRE CONNAÎTRE UNE MAJEURE CINQUIÈME*, même si celui-ci est nul.

Il y a deux techniques, l'une naturelle, l'autre artificielle, pour faire connaître à l'ouvreur que le répondant détient une suite majeure au moins cinquième. La logique du bridge pour les contrats de haut niveau après ouverture à Sans-Atout a démontré la supériorité de la DEMANDE DE TRANSFERT par rapport à la déclaration naturelle. Ce constat est démontré lors de l'enseignement du CHAPITRE 9.

Comme c'est le CHAPITRE 10 qui est en cours, il est de mise de faire un rappel concernant les règles de base du transfert pour ceux qui débutent l'apprentissage de l'ouverture à Sans-Atout au **niveau 1**.

## NOTIONS DE TRANSFERT

Vous avez appris (ou auriez dû apprendre) au **Sous-thème 9.3.2.2** et tout au long de l'apprentissage des RÉPONSES AUX OUVERTURES FORTES et balancées que la raison d'être qui justifie l'utilisation de la demande de TRANSFERT est strictement son efficacité à **augmenter l'espace dans l'échelle des enchères**.

Encore une fois, une plus grande latitude pour communiquer est essentielle pour analyser plus efficacement le jeu possédé en vue de découvrir le contrat optimal lorsqu'il y a ouverture à 1 SA. Et, comme expliqué dès le début du Tome 2 au TABLEAU 2.1, cela est encore plus vital pour les contrats de hauts niveaux étant donné que le pointage combiné suit une courbe logarithmique inversée; dit autrement : *Effectivement, plus on a de points, plus on a d'espace pour communiquer mais en contrepartie on a encore plus de choses à dire pour trouver le juste contrat*. Ce qui veut dire que pour dépasser la moyenne lors de la recherche de contrat de haut niveau, il faut développer un langage encore plus efficace.

Secondairement, les demandes de TRANSFERT offrent un avantage non négligeable lorsque que le répondant ne possède pas le jeu suffisant pour autoriser la manche. L'annonce indirecte de la majeure par le répondant fait en sorte que c'est l'ouvreur qui déclare officiellement la couleur. Donc, le répondant fait systématiquement le *mort* et l'ouvreur dont la main contient généralement un meilleur pointage n'a pas à exposer son jeu. Ceci est un avantage non dédaignable mais ce n'est pas la raison qui légitime l'usage des transfert contrairement à ce que s'imagine la grande majorité des joueurs.

\*\*\*

Bref, il faut adopter la technique de la demande de transfert, communément appelé les *TRANSFERTS*, pour décrire une **suite majeure au moins cinquième** quel que soit le pointage.

Il faut d'abord prendre un instant pour réaliser un principe tellement élémentaire que l'on est parfois tenté de passer outre. Et, sans cet *accord*, la technique des transferts se voit vidée de tout son sens, ramenant ainsi le bridge à un jeu de confrontation aussi bien avec le partenaire que les adversaires.

En effet, aussitôt qu'il y a une demande de transfert, celle-ci doit être **automatiquement** acceptée par le déclarant de l'ouverture, ou de la réouverture, à SANS-ATOUT. Il ne faut pas oublier que c'est le répondant qui a le rôle de rajuster les communications afin de les rendre transposables dans le langage usuel; l'ouvreur doit donc se soumettre sans résistance à une demande de transfert en majeure cinquième.

#### **PRINCIPE 10.1.1:1 L'ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE TRANSFERT**

**Toute demande de transfert dans un contexte d'ouverture ou de réouverture à SANS-ATOUT doit obligatoirement être *acceptée* par l'ouvreur.**

**L'ouvreur peut, dans certaines conditions, *majorer* sa réponse à la demande de transfert mais il ne doit jamais refuser de déclarer la couleur majeure demandée.**

Cette acceptation inconditionnelle est, contrairement à ce que l'on peut naturellement penser, de première importance dans un contexte où le répondant détient une main de faible valeur. Une demande de transfert n'est jamais un choix offert à l'ouvreur; il s'agit d'une enchère servant réellement de référence pour établir la communication.

En outre, concernant l'instauration d'un système de demande de transferts qui se veut réellement **efficace** tant au plan des résultats que de la convivialité d'apprentissage et d'exécution, il est primordial de savoir que le système *CANADABRIDGE* applique la mise en vigueur de la technique de demande de transfert quelque soit la **compétition des enchères** pour toutes les **ouvertures et réouvertures à Sans-Atout** quelque soit leur niveau.

Voici les différents contextes où la technique des transferts est de mise.

### PRINCIPE 10.1.1:2 CONTEXTES VALIDANT UNE DEMANDE DE TRANSFERT

**Il y a un contexte requérant l'emploi d'une demande de TRANSFERT par le répondant lorsqu'il y a :**

- **Ouverture Standard à 1 SANS-ATOUT,**
- **Ouverture Forte à 2 SANS-ATOUT MODERNE,**
- **Ouverture Forte Standard à 3 SANS-ATOUT,**
- **Ouverture Forte à SANS-ATOUT APRÈS 2 TRÈFLES FORT,**
- **RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT au niveau 1, 2 sans saut, ou 3 sans saut,**
- **CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT,**
- **\*RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT après une déclaration à la Flannery.**

**À noter que la présence d'une COMPÉTITION DES ENCHÈRES avec ou sans obstruction par l'équipe adverse ne rend pas caduque la règle voulant qu'il y ait transfert dans ces différentes catégories de situations.**

Toutes ces contextes sont explicités dans le **CHAPITRE 1**, plus précisément au **Thème 1.11** étant donné qu'il s'agit d'une *PREMIÈRE ENCHÈRE*.

- \* Il n'y a qu'un seul contexte de *PREMIÈRE ENCHÈRE* affirmant une main balancée de 16 HL+ où l'emploi de la technique de demande de transfert est laissé à votre discrétion. Il s'agit du cas de la *réouverture à Sans-Atout* par l'un ou l'autre des deux défenseurs après une déclaration *à la Flannery*. Comme cette ouverture est artificielle et vise spécifiquement les deux majeures et qu'elle peut différer d'un adversaire à l'autre, il est apparemment plus logique de ne pas utiliser le système des transferts (V. **Pr. 3.12.6.1:1** et le **Th. 3.12.6.2**).

Cependant, rien n'empêche l'emploi des Transferts dans ce contexte si vous vous entendez avec votre partenaire au préalable et que vous connaissez suffisamment la signification des enchères adverses (*moi j'utilise toujours les transferts*).

Ce *premier réflexe* met donc l'emphase sur la priorité pour le répondant de déclarer la possession d'une suite **majeure cinquième** même en l'absence de tout pointage.

### PRINCIPE 10.1.1:3 TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME

**Lorsqu'il y a ouverture à 1 SA, ou tout autre contexte équivalent, le répondant doit prioritairement annoncer la possession d'une MAJEURE AU MOINS CINQUIÈME en déclarant une DEMANDE DE TRANSFERT.**

**Pour ce faire, le répondant annoncera :**

☞ 2 CARREAUX ↔ pour demander le transfert à COEUR,

☞ 2 COEURS ↔ pour demander le transfert à PIQUE.

**Si le niveau 2 n'est pas disponible à cause d'une surenchère adverse, le répondant peut annoncer au niveau 3 s'il détient un pointage garantissant la manche, donc une main maximale de 10 HL/PP ou + si l'ouverture est au niveau 1.**

**N. B.** Il est important de se rappeler, pour éviter de la redondance, que dans les exemples présentées, les enchères propres au système *CANADABRIDGE* constituent toujours la règle et ne sont jamais signalées comme artificielles.

Donc, ce sera les enchères hors-système qui seront annotées par un astérisque, ou par un mot en exposant, lorsqu'elles sont présentées pour des raisons académiques. Par exemple, dans une situation donnée où il y aurait un contexte justifiant une demande transfert, ce serait la déclaration naturelle, ou Standard, qui serait annotée pour avertir que cette déclaration ne fait pas partie du système enseigné

Il est déjà possible de mettre en pratique ce qui vient d'être expliqué.

**Ex. 10.1.1:1** Que déclare le répondant avec chacune des mains suivantes si le partenaire a ouvert ou réouvert les enchères comme dans les situations ci-dessous ?

Répondant

a)	10 8 6 4 3	b)	A R 10 8 7 4
	D 8 5 2		V 8 5
	6 4		D 6 4
	10 7		A

	1	2	3	4
i)	Passe	<b>1 SA</b>	Passe	?
ii)	Passe ?	1 Co	<b>1 SA</b>	Passe
iii)	1 SA	<b>Contre</b>	Passe	?

**RÉPONSES :**

- a) Le répondant ne doit pas utiliser le moyen mnémotechnique SOU-PO-UN-DÉ comme lors d'une ouverture en Majeure Cinquième. Aussitôt qu'il y a déclaration d'une *PREMIÈRE ENCHÈRE* pour le **SANS-ATOUT** que ce soit au niveau 1, 2 ou même 3, il faut penser aux **trois réflexes** pour ce qui est de la première annonce du répondant — il s'agit bien de la *DEUXIÈME* enchère pour l'*ÉQUIPE*.

Dans les trois situations, le répondant annonce tout simplement **2 Coeurs** pour demander le transfert à Pique. Le pointage n'a aucune importance quand le niveau 2 peut être employé.

Noter que le répondant dans la deuxième situation décrit son jeu en fonction du partenaire qui a réouvert les enchères à Sans-Atout au niveau 1. Il n'y a pas de contexte pour une surenchère à Sans-Atout Inusité (V. Pr. 1.11:8).

De même, dans la troisième situation, le répondant décrit son jeu après une réouverture des enchères par un *CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT* (V. Pr. 1.11:12).

- b) Première situation : Le répondant demande un transfert *cinquième* à Pique en annonçant **2 Coeurs**. Le répondant ne doit jamais déclarer à un niveau plus élevé que nécessaire — quelque soit son pointage ou la longueur de sa suite — parce que c'est le but des transferts d'**économiser l'espace** pour communiquer ultérieurement.

Deuxième situation : Le répondant n'a pas besoin d'arrêter la couleur adverse car c'est le devoir de la réouverture par le partenaire. Le répondant utilise donc tout simplement le protocole — du système *CANADABRIGE* — propre à l'ouverture Standard à 1 SA. Il répond donc **2 Coeurs**.

Troisième situation : Malgré son pointage élevé de 16 HL, le répondant ne doit pas Passer dans le but de transformer le Contre du partenaire pour la pénalité car il détient une suite majeure au moins cinquième. En effet, il y a souvent plus à gagner à rechercher un contrat optimum avant de penser à nuire aux opposants même si ceux-ci ont fort probablement *soufflé* leur jeu.

Il faut déclarer **2 Coeurs** et, grâce à un fit à 9 cartes garantis (allez revoir les exigences du Contre de surenchère), il y a assurément un chelem avec les 16 à 18 PP du répondant (la Dame de Carreau est à peine demi-perdante) et les 16 HL au minimum du partenaire.

**Ex. 10.1.1:2 Quelle sera la réponse de l'ouvreur (ou du réouvreur) au transfert demandé dans chacune des situations présentées ci-dessus ?**

**RÉPONSE :**

Pour les deux mains présentées et les trois situations auxquelles elles réfèrent, l'ouvreur va obligatoirement accepter le transfert. Il déclarera donc au minimum **2 Piques** même s'il n'est pas intéressé à jouer dans cette couleur.

Vous allez apprendre un peu plus loin qu'il est possible pour l'ouvreur, ou le réouvreur, d'accepter le transfert en annonçant à saut pour signifier une bon soutien et une main maximale. En effet, dans le cas d'une ouverture Standard à Sans-Atout au niveau 1, une main maximale correspond à un bon 17 HL ou à 18 HL. Tandis qu'en cas de réouverture à Sans-Atout, il n'y a pas la limite supérieure définie; donc le réouvreur peut posséder parfois un pointage dépassant les 18 HL.

### 10.1.2 LE DEUXIÈME REFLEXE

Après une ouverture à 1 SA, le répondant qui ne peut acquiescer (positivement) à la première question doit alors enclencher le *deuxième réflexe*.

La deuxième priorité consiste maintenant à faire savoir la présence éventuelle d'une suite **majeure quatrième**, sinon deux.

Mais avant de répondre positivement concernant la possession d'une majeure à 4 cartes, le répondant doit ajouter une seconde étape à sa réflexion. Ainsi, il doit **classer sa main** suivant les trois catégories classiques : minimale, intermédiaire et supérieure (qui est constituée par la catégorie maximale et par la catégorie forte).

Et, une fois qu'il y a constat d'au moins une suite majeure strictement quatrième et d'un pointage suffisant, il faut décrire sans plus attendre cette information. Il est alors de mise d'utiliser l'encodage prévu pour communiquer ces deux renseignements en une seule enchère ! Ce cryptage est universellement reconnu, il s'agit de la convention **2 TRÈFLES STAYMAN**.

**PRINCIPE 10.1.2:1 LA CONVENTION «2 TRÈFLES STAYMAN»**

**Sans suite cinquième majeure ou mieux, le répondant qui détient au moins une suite MAJEURE à 4 cartes doit faire une évaluation de son pointage selon le système Honneur-Longueur et annoncer :**

☞ *PASSE* ↔ avec 0 à 7 HL;

☞ *2 TRÈFLES* ↔ avec 8 HL et plus.

☞ *3 TRÈFLES sans saut\** ↔ avec 10 HL et plus.

*\* Si le niveau 2 n'est pas disponible, il est possible d'annoncer au niveau 3, donc sans saut, si le pointage garantit la manche, soit au moins 10 HL pour l'ouverture à 1 SA par exemple.*

Cette convention s'adresse donc au répondant ayant un pointage atteignant ou dépassant la catégorie intermédiaire. Il n'est donc pas requis pour ce dernier de confirmer un éventuel pointage élevé dès cette première réponse. En effet, la résolution de cette enchère se veut relativement **basse** parce qu'elle procure une réelle économie d'espace. Ainsi, on a tout le temps d'évaluer la présence d'un fit en majeure versus la pertinence d'un contrat à Sans-Atout de même que de décider du niveau optimal pour le contrat .

**Ex. 10.1.2:1 Que déclare le répondant avec chacune des mains suivantes si son partenaire annonce une ouverture ou une réouverture comme dans les situations ci-dessous ?**

Répondant

<p><b>a)</b> 8 5 V 9 7 4 R D 10 6 4 2 5</p>	<p><b>b)</b> 8 5 V 9 7 4 R D 10 6 4 2 A</p>
---	---

	1	2	3	4
<i>i)</i>	Passe	<b>1 SA</b>	Passe	?
<i>ii)</i>	2 Pi	<b>2 SA</b>	Passe	?
<i>iii)</i>	1 SA	<b>Contre</b>	Passe	?

**RÉPONSE S :**

Situation i)

- a)** Le répondant ne détient pas de majeure cinquième mais il y a une suite quatrième à COEUR. Le pointage est de 6 PH + 2 PL, donc suffisant pour autoriser la *CONVENTION 10.1.2:1*. La meilleure description de cette main est **2 Trèfles**, ce qui constitue l'enchère artificielle *2 Trèfles Stayman*.
- b)** Il y a seulement une suite majeure à 4 cartes. Le pointage se situe cependant dans la catégorie maximale (10 PH + 2 PL). Il faut répondre **2 Trèfles**. Il faut surtout éviter de répondre 3 Trèfles, car un saut d'enchères donne une signification tout à fait différente; il s'agirait en fait d'une *INVITATION DIRECTE* (et naturelle) *POUR UN CHELEM EN MINEURE* (V. *Sous-thème 10.4.4.3*).

Situation ii)

- a) Vous devez répondre à une réouverture à Sans-Atout au niveau 2 sans saut parce que le joueur adverse #2 a annoncé une *ouverture faible au niveau 2*. Les règles de réponse à une réouverture à Sans-Atout demeurent les mêmes que pour une ouverture à 1 SA mais il faut bien entendu ajuster le pointage en fonction du niveau requis pour déclarer. Pour utiliser cette convention au niveau 3 sans saut, il faut posséder normalement une main maximale, donc 10 HL et plus car il faut garantir une manche aussi bien à l'atout ou à Sans-Atout (en cas de misfit) dans le cas où l'ouvreur (ou le réouvreur au niveau 1) ne détiendrait que le minimum, soit 16 HL. Mais dans le cas d'une réouverture au niveau 2, le réouvreur doit posséder obligatoirement une main maximale de 17 HL+; ainsi, le répondant peut dans ce contexte annoncer **3 Trèfles Stayman** avec seulement 8 HL.
- b) Avec 10 PH et 2 PL, il est de mise de répondre **3 Trèfles**.

Situation iii)

Vous devez répondre à une ouverture à 1 Sans-Atout par une *Contre de surenchère à Sans-Atout* (Voir **Pr. 1.11.11** et **1.11.12**). Le transfert pour une majeure quatrième dans ce cas doit être évalué en fonction de la vulnérabilité, du pointage possédé et de la qualité de la suite quatrième.

- a) Comme il est certain que le partenaire détient au moins deux tripletons dans les majeures et que le niveau 2 est disponible, le répondant peut annoncer **2 Trèfles Stayman**; mais si les opposants sont vulnérables, il serait tout aussi indiqué de déclarer *Passé* car il est plus rentable de faire échouer un contrat adverse d'une levée que de réussir un contrat partiel au niveau 2.

- b) Avec 12 PL, une manche à Sans-Atout est assurée. Il est préférable de prendre le contrôle des enchères à plus forte raison si les opposants sont non vulnérables. Même avec une faible suite à Coeur, il faut donc répondre **2 Trèfles**.

Rassurez-vous, la compétition des enchères sera exposée plus en profondeur au **Thème 10.5**. Ces exemples visent à démontrer que ce sont les *mêmes réflexes* qui sont nécessaires pour raisonner la réponse à l'ouverture à 1 SA aussi bien que pour la réouverture.

### 10.1.3 LE TROISIÈME REFLEXE

Finalement, même si la réponse est négative à la première ainsi qu'à la deuxième question, le répondant doit éviter de se laisser aller à toute description de son cru ! Sa réaction, la troisième, doit être rationnelle et un automatisme.

Ce troisième moment de réflexion est on ne peut plus simple : *Il faut se limiter à préciser la catégorie de la main selon le système de pointage HL.*

Ce réflexe semble trop banal mais il est pourtant d'une importance capitale parce que l'ouverture à 1 SA — ainsi que sa contrepartie défensive, soit la réouverture à Sans-Atout — constitue une puissante PREMIÈRE ENCHÈRE débouchant sur un véritable protocole de communication.

Prenons quelques instants pour comprendre le rationnel de ce protocole afin de "voir" comment l'on peut arriver à découvrir méthodiquement des contrats optimums dans un contexte de PREMIÈRE ENCHÈRE à Sans-Atout.

Ainsi, quand il n'y a pas de suite majeure cinquième ni quatrième, il ne peut alors y avoir plus de trois cartes par majeure. Il y a donc de fortes chances de se retrouver avec une main contenant une ou même deux longues suites — en **mineure** va sans dire. Il devient alors tentant de se laisser emporter à réévaluer la main et d'y aller de ses prédictions. Une telle approche serait cependant **précipitée** et constitue une habitude carrément dangereuse lorsque l'on croit qu'une simple *petite* réévaluation partielle (lire : *ajouter des points pour les couleurs courtes*) ne peut pas faire de tort !

L'approche logique globale du système proposé fait en sorte que l'ouverture à 1 SA n'est définitivement plus une technique anodine dont l'intérêt provient de son côté obstructif. Le système CANADABRIDGE vise systématiquement le dépassement de la moyenne dans un contexte de PREMIÈRE ENCHÈRE à Sans-Atout grâce à l'application de la même logique dans les communications que celle qui est utilisée lors d'une ouverture au niveau 1 à la couleur.

Ainsi, il est impensable, comme démontré tout le long du CHAPITRE 2, qu'une réévaluation hâtive de la main puisse découvrir régulièrement un contrat optimum.

Tout ceci pour conclure qu'il faut continuer de respecter les principes de base du bridge, plus précisément l'ÉVALUATION de la main selon le système **Honneur-Longueur** particulièrement lorsque l'on croit qu'il n'y a plus beaucoup de chose à dire.

Le raisonnement pour établir les catégories de main du répondant faisant face à l'ouverture **1 SA** est basé sur les deux critères suivants. D'un côté, il y a le pointage minimum et maximum affirmé par l'ouvreur; soit respectivement **16 HL** et **18 HL**. De l'autre, il y a le pointage requis pour réussir généralement une **manche à Sans-Atout**; et, comme vous le savez, ce pointage est identique à celui nécessaire pour réussir une manche en couleur majeure, soit **26 HL/PP**.

### PRINCIPE 10.1.3:1 LA CLASSIFICATION DE LA MAIN DU RÉPONDANT

**Le répondant compte ses Points d'Honneurs (PH), ce qui inclut le Complément, et ajoute les Points de Longueur (PL).**

*Si le pointage est à la limite de deux catégories, il faut enlever un point de longueur si la suite n'est pas de bonne qualité, ou inversement en ajouter un si la suite est très solide ou qu'il y a plusieurs valeurs intermédiaires associées (il s'agit alors d'une réévaluation abrégée méthodique et cohérente avec le système HL).*

POINTAGE		CATÉGORIE
• 0 à 7 HL	⇒	<b>Minimale</b>
• 8 ou 9 HL	⇒	<b>Intermédiaire</b>
• 10 à 14 HL/PP	⇒	<b>Maximale</b>
• 15 HL/PP plus	⇒	<b>Forte</b>

Le répondant doit donc évaluer sa main avec le système d'évaluation **HL** incluant le Complément mais avec un *avertissement*. Cet avertissement correspond au principe de la RÉÉVALUATION ABRÉGÉE. Ce qui se traduit dans les faits, par une bonification — à la baisse ou même à la hausse — d'un point selon la validité d'une ou des suites quand le pointage de la main du répondant se situe dans une zone limite, soit **7-8 HL**, **9-10 HL** ou **14-15 HL**. Ceci dans le but d'attribuer une catégorie appropriée à la main qui va pouvoir ainsi être *encodée* correctement.

Ainsi, en l'absence d'une couleur majeure au moins quatrième, le **troisième réflexe** consiste strictement à évaluer le pointage de la main selon le système HL.

Et une fois seulement que l'on a acquiescé à ce troisième automatisme, il devient possible de prendre la décision de décrire ou non les **couleurs mineures**.

Donc, de deux choses l'une. Le répondant qui ne détient pas de suite majeure au moins quatrième mais dont la distribution de la main est **balancée** doit nécessairement déclarer à Sans-Atout au niveau adéquat. C'est plein de bon sens, cela va de soi.

Ou, avec une distribution **non balancée** sans majeure en vue, il est alors pensable de s'envisager la description des couleurs mineures à condition de respecter les exigences requises surtout au plan du pointage tout en évitant de perdre un éventuel contrat à Sans-Atout (qui sont généralement plus rentables). C'est dans cette bifurcation que le potentiel descriptif de l'ouverture à 1 SA surpasse celui de l'ouverture au niveau 1 à la couleur.

Voyons cela par étape. D'abord le cas le plus simple, celui où le répondant SANS SUITE MAJEURE AU MOINS QUATRIÈME détient une main dont la distribution est **balancée**.

**PRINCIPE 10.1.3:2 ABSENCE DE SUITE MAJEURE QUATRIÈME ET DISTRIBUTION BALANCÉE**

**En l'absence de suite majeure quatrième ou plus longue, le répondant dont la main est balancée ou relativement balancée déclare son pointage de la manière suivante :**

- ☞ *PASSE* avec 0 à 7 HL;
- ☞ *2 SA* avec 8 ou 9 HL;
- ☞ *3 SA* avec 10 à 14 HL;
- ☞ *4 SA* QUANTITATIF avec 15 ou 16 HL;
- ☞ *6SA* avec 17 ou 18 HL;
- ☞ *5 SA* INVITATIF AU GD CHELEM avec 19 ou 20 HL;
- ☞ *7SA* avec 21 ou plus.

Voici quelques mains illustrant concrètement l'utilité de ce type de description.

**Ex. 10.1.1.3:1 Quel est le niveau de la réponse pour chacune des mains suivantes si le partenaire ouvre les enchères à 1 SA ?**

	1	2	3	4
	1 SA	Passe	?	
<b>a)</b> 10 8 6 10 2 A R 9 3 2 V 9 7	<b>b)</b> A 10 6 R D 10 D 10 9 8 3 A 7	<b>c)</b> A D 10 R 10 7 A 10 9 8 3 A D	<b>d)</b> A 6 10 D 10 9 8 10 9 8 6 4 2	

**RÉPONSES :**

- a) Il n'y a pas de suite majeure au moins cinquième ni quatrième, il y a 8 PH et 1 PL; les trois automatismes obligent alors de regarder la distribution. Celle-ci est balancée. Le répondant détient une main intermédiaire, il faut inviter l'ouvreur à la manche à Sans-Atout. Donc, la réponse est **2 SA**.
- b) Il faut, encore là, passer au troisième réflexe. Il y a 16 PH dont le Complément et 1 PL et la distribution est balancée. Il faut déclarer directement le chelem, à Sans-Atout, soit **6 SA**.
- c) Cet exemple montre qu'il faut toujours bien compter le pointage; il y a 19 PH et 1 PL; le Complément ne peut être pris en compte car il y a une Dame perdante à Trèfle. Il faut donc *seulement* inviter au Grand chelem à Sans-Atout; soit **5 SA**.
- d) Pas de majeure cinquième, pas de majeure quatrième, il y a 7 PH dont le Complément et 2 PL. Les trois réflexes concluent qu'il faut signaler une main intermédiaire. La distribution est peu balancée, que faire? Vous allez apprendre juste ci-après qu'il faut détenir au moins une main maximale pour penser faire une déclaration visant une description des couleurs mineures. En cas de non vulnérabilité, le plus simple et le plus compétitif est d'annoncer au niveau 2 à Sans-Atout, donc 2 SA; il ne faut surtout pas Passer même si un contrat à Sans-Atout est plus risqué qu'à l'habituel car une manche est possible si l'ouvreur détient une main de 17-18 HL. À noter qu'avec un point de plus, il aurait été possible d'accorder un bonus d'un point à cette main ce qui aurait permis alors de la considérer comme maximale (ce qui changerait du tout au tout son analyse). À noter aussi, en cas de vulnérabilité, cette main contenant un très faible 9 HL, pourrait être dévaluée d'un *gros* point à cause de la dangereuse distribution et la meilleure réponse serait alors de **Passer** (il faut cependant ne pas abuser d'une rétrogradation de 2 points)

\*\*\*

Regardons maintenant l'autre façon de décrire une main **non balancée** et pour le répondant qui ne possède pas de suite majeure au moins cinquième ni quatrième.

En préambule concernant les fits en mineure, il faut se souvenir qu'il n'est pas rentable, quelque soit le type d'ouverture, de jouer automatiquement des contrats en couleur MINEURE surtout au niveau **4** et même au niveau **5** même s'ils sont probablement réalisables. La raison étant **la valeur plus faible d'une levée en mineure**. Ce qui implique qu'il faut réussir 11 levées avant d'obtenir un bonus de manche et par conséquent le nombre de levées supplémentaires potentielles est très limité et chaque levée en mineure ne vaut que 20 points. Par contre, pour une contrat de à Sans-Atout, le calcul de la marque accorde un bonus de manche après seulement **9** levées ainsi qu'30 points par levée supplémentaire, d'où la possibilité d'atteindre une marque plus élevée.

Par conséquent, il devient statistiquement recommander d'éviter de jouer des contrats en mineure dépassant le niveau 3 **en dehors de conditions particulières**.

Les indications pour jouer un contrat en atout MINEURE au niveau 4 ou plus sont la présence chez le répondant :

- d'un minimum de 10 points HL,
- d'une distribution débalancée à la fois au plan des couleurs et du pointage.

Ces indications seront approfondies un peu plus loin lors de l'étude des *Réponses associées à une main maximale ou forte*. En effet, ce premier Thème se veut une introduction visant à démontrer qu'il existe vraiment une démarche méthodique pour découvrir le bon contrat après une *Première enchère* à Sans-Atout.

Ainsi, pour permettre d'avoir une meilleure perspective de cette méthode d'analyse, je vais vous présenter immédiatement, mais seulement dans les grandes lignes, les différentes descriptions possibles du répondant devant une ouverture à 1 SA qui ne peut envisager sécuritairement un contrat en majeure ou à Sans-Atout.

Voici d'abord quelques exemples.

**Ex. 10.1.1.3:2 Toutes ces mains ne justifient pas une recherche de contrat en couleur mineure.**

	1	2	3	4
	1 SA	Passe	?	
<b>a)</b> ---	<b>b)</b> R 9 4	<b>c)</b> A V 6	<b>d)</b> D 9 6	
10	10 2	10 6	R	
D 9 7 5 4 3 2	---	A D 9 7 4	A 9 7 4 3	
10 8 7 6 4	D 9 8 7 6 4 3 2	10 8 7	D 10 8 7	

**COMMENTAIRES :**

- a) Il n'y a pas de suite majeure au moins cinquième ni quatrième, il y a 2 PH et 4 PL. La main est donc minimale selon le pointage Honneur-Longueur. Il n'est pas question de réévaluer une telle main qui est loin de posséder les 10 HL nécessaires pour rechercher un contrat en mineure. La seule réponse permise est de déclarer *Passe*.
  
- b) Il n'y a pas de suite majeure au moins cinquième ni quatrième, il y a 5 PH et 4 PL. La main est intermédiaire selon le système de pointage Honneur-Longueur. Il faut résister à la tentation de réévaluer une telle main malgré une chicane même si un fit en mineure est assuré. Au contraire, il faut la dévaluer de 2 points et tout simplement déclarer *Passe*. À noter qu'avec une couleur à Trèfle un peu meilleure, on pourrait bonifier cette main et la classer comme maximale. Ou encore, s'il y avait eu un singleton à Carreau plutôt qu'une chicane avec 9 PH, la dévaluation n'aurait été alors que d'un seul point et la réponse serait alors **2 SA** en cas de non vulnérabilité.

En effet, une réévaluation complète avec une main semblable serait irréfléchie pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'un contrat à 1 SA est facilement réalisable avec les nombreux PH combinés. Et, il faudrait récolter 9 levées en mineure pour obtenir une meilleure marque qu'un contrat à 1 SA sans levée supplémentaire. En effet, il est impossible de jouer un contrat au

niveau 2 en mineure parce que les enchères 2 TRÈFLES et 2 CARREAUX sont réservées à d'autres fins. Finalement, les points d'Honneurs sont répartis en majeure et en mineure ce qui est plutôt favorable à un contrat à 1 SA.

Bien entendu, avec un tel pointage limite et une longue mineure détenant 2 GH, il serait justifié d'utiliser le langage spécifique pour découvrir les contrats rentables en mineure. Il faut apprendre à ne pas s'emballer lorsque l'on détient une **CHICANE** car c'est une arme à double tranchant en dépit d'un long fit **quand l'atout est de qualité médiocre**.

- c) Il n'y a toujours pas de majeure au moins quatrième et le pointage est de 11 PH + 1 PL. La distribution des cartes est équilibrée 5-3-3-2 mais le pointage est concentré à Pique et à Carreau. Malgré une belle suite cinquième à Carreau et le pointage dépassant 10 HL, on ne peut considérer cette main comme réellement débalancée. C'est pourquoi il est préférable de répondre à Sans-Atout au niveau 3, donc **3 SA**.
  
- d) Toujours pas de majeure au moins quatrième; le pointage est de 11 PH et 1 PL. Par contre, la distribution des cartes est débalancée (5-4-3-1). Pourtant, il n'est pas conseillé de rechercher un contrat en couleur mineure. Pourquoi ? Parce que la distribution des valeurs est *équilibrée*; c'est-à-dire, le pointage est réparti de façon uniforme dans toutes les couleurs. Encore une fois, ici, il ne vaut pas la peine d'essayer de découvrir un contrat dont l'atout serait en mineure. Il est plus simple et rationnel de répondre directement **3 SA**.

Ces quatre exemples veulent démontrer deux choses bien précises.

Primo, en l'absence de suite majeure au moins quatrième, il faut vraiment prendre le temps d'appliquer le troisième automatisme — le classement de la main selon le système de pointage HL. Il s'ensuit qu'**il est inutile de regarder la distribution de la main en vue d'un contrat en MINEURE lorsque le pointage est insuffisant**.

Secundo, en l'absence de suite majeure au moins quatrième et en présence d'un pointage atteignant la catégorie maximale, ***il est déconseillé d'envisager un contrat en mineure aussitôt qu'il y a un "balancement" tant au niveau de la distribution des cartes que de la répartition du pointage.*** Il faut donc déclarer à Sans-Atout au niveau autorisé par le pointage HL.

En clair, pour gager en mineure, le répondant doit posséder exactement les deux critères exigés, soit le pointage mal réparti et une main réellement distributive.

Dans le cas où le répondant remplit les conditions exigés, le système *CANADABRIDGE* offre l'opportunité d'effectuer une véritable analyse méthodique pouvant déterminer adéquatement la pertinence et la nature précise d'un contrat en mineure ou de son éventuelle conversion à Sans-Atout tant au niveau de la manche que du chelem.

Non seulement, quatre conventions sont désormais disponibles au lieu de deux, mais elles sont à la fois plus précises et dotées chacune d'un système de réponse ingénieux et harmonisé avec l'ensemble des autres systèmes.

Étant donné qu'elles sont explicitées au **Thème 10.4** traitant des mains du répondant possédant une main maximale ou forte, ces règles seront simplement cités dans ce *sous-thème* dont le but est d'apprendre à développer des bases rationnelles face à l'ouverture 1 SA.

**PRINCIPE 10.1.3:3 ABSENCE DE SUITE MAJEURE AU MOINS QUATRIÈME ET MAIN DISTRIBUTIVE**

**Le répondant peut envisager un contrat en MINEURE après une ouverture à 1 SA ou une réouverture à Sans-Atout en déclarant une des trois conventions ci-dessous à condition de posséder exactement les deux exigences suivantes :**

- **un pointage garantissant au moins la manche, soit 10 HL+,**
- **une distribution débalancée à la fois au niveau des cartes et du pointage.**

☞ 2 <i>Pi</i> <i>STAYMAN</i>	↔	<i>Transfert en mineure</i>
☞ 3 <i>TR</i> ou 3 <i>CA</i>	↔	<i>Invitation spécifique au chelem en mineure</i>
☞ 3 <i>TR</i> ou 3 <i>CA</i> APRÈS 2 TRÈFLES <i>STAYMAN</i>	↔	<i>Invitation spécifique au chelem en mineure</i>
☞ 3 <i>Co</i> ou 3 <i>Pi</i>	↔	<i>Transfert pour MINEURE FORTE et invitation au chelem</i>

L'enchère 2 *PIQUES STAYMAN* est une demande de transfert pour évaluer la pertinence de jouer un contrat en mineure versus à Sans-Atout; c'est une enchère reconnue mais avec un sous-système de réponse beaucoup plus raffiné s'harmonisant avec le système *CANADABRIDGE*.

Les enchères 3 *TRÈFLES* et 3 *CARREAUX* possèdent des significations spécifiques tout en étant naturelles dont l'objectif principal est la **recherche de chelem** en MINEURE. Ce ne sont pas des demandes de transferts parce que c'est l'enchère précédente, soit 2*PI STAYMAN*, qui est dévolue à cette fonction. Ces déclarations ne sont donc pas des exceptions mais plutôt une conséquence positive du transfert 2*PI STAYMAN* qui a permis de dégager de l'espace. Ces deux enchères *naturelles* offrent donc un maximum d'espace pour faire une recherche de chelem, cependant à partir d'une description précise et spécifique. L'emploi de ces deux enchères *naturelles* implique qu'il ne sera plus possible d'utiliser une convention plus ou moins valable qui consiste à affirmer une *main faible*

(au plan du pointage) combinée avec une longue suite en mineure... nécessairement faible !

La synergie des deux conventions précédentes ont permis de dégager une description spécifique pour une invitation au chelem en mineure après la réponse 2 *Trèfles Stayman*.

Conséquemment à l'emploi de la convention 2 *Piques Stayman*, il est important de noter que les enchères directes 3 *COEURS* et 3 *PIQUES* qui visent normalement la recherche de chelem en MAJEURE dans le système Standard se sont vu attribuer un autre rôle, soit celui du TRANSFERT pour une *MINEURE FORTE*. Maintenant, leurs significations sont exclusives au système enseigné.

La raison de cette *réorientation* est simple. Il est, en effet, désuet de faire la recherche en vue d'un chelem en MAJEURE avec ces enchères parce que le système *CANADABRIDGE* emploie  **systématiquement**  la technique de TRANSFERT. Lorsqu'on comprend le but des transferts, il devient inutile d'utiliser des *enchères expéditives* qui gaspille (même si leur niveau semble relativement bas) de l'espace de communication. Surtout quand il y a possession de la majorité des points et bien d'autres façons pour le répondant de parvenir à décrire des mains fortes en majeure.

Vous allez apprendre dans la suite dans ce CHAPITRE que l'utilisation  **systématique**  des transferts dans toutes les situations d'ouverture et de surenchère d'ouverture à **SANS-ATOUT** simplifie à la fois l'apprentissage de la première déclaration du répondant sans causer de complications tout en augmentant grandement l'efficacité de toutes les communications.

\*\*\*

En attendant voici quelques mains qui doivent amener le répondant à prendre en considération l'**éventualité** de conclure un contrat en couleur mineure. En effet, une main distributive pour une ou les deux mineures ne signifie pas de facto qu'un contrat va inévitablement se terminer à l'atout. D'où la nécessité d'associer les descriptions conventionnelles mentionnées plus tôt avec un système de réponse doué d'une grande efficacité.

**Ex. 10.1.1.3:3 Ces mains sont réellement distributives et justifient une recherche de contrat en couleur mineure après une ouverture à 1 SA.**

	1	2	3	4			
	1 SA	Passe	?				
<b>a)</b>	10 V D V 7 5 4 2 D 10 7 6 4	<b>b)</b>	A 9 4 10 6 2 --- A D 10 9 7 3 2	<b>c)</b>	A 9 6 10 6 A D V 7 4 10 8 7	<b>d)</b>	D 9 6 R A 9 8 4 3 A R 10 7

**COMMENTAIRES :**

- a) Il n'y a pas de suite majeure au moins cinquième ni quatrième, il y a 7 PH incluant le Complément et 3 PL. Il y a 11 cartes et 6 HL dans les mineures. On peut considérer qu'il y a un débalancement à la fois des cartes et et du pointage. Vous allez apprendre que le meilleure réponse est **2 Piques** dans un cas semblable (V. **Pr. 10.4.4.1:1**).
- b) L'absence de suite au moins quatrième en majeure et le véritable débalancement permet d'annoncer une enchère affirmant spécifiquement une invitation au chelem en mineure, soit **3 Trèfles** étant donné que le pointage de 13 HL procure 15 PP à la réévaluation (V. **Pr. 10.4.4.3:2**).
- c) Cette main possède bien une distribution balancée au plan des cartes comme son homologue dans l'exemple **Ex. 10.1.1.3:2**, mais il y a 1 point de plus — soit 12 HL — ce qui classe cette main dans la zone "forcing", c'est-à-dire d'*intérêt pour le chelem*. De plus, elle présente minimalement

les critères très spécifiques (*cartes perdantes dans l'autre mineure et une majeure arrêtée*) autorisant une description particulièrement efficace et exclusive au système enseigné. Il est donc possible de communiquer ce type de main via la convention appelée *TRANSFERT POUR UNE MINEURE FORTE*; il faut répondre **3 Coeurs** (V. Pr. 10.4.4.3:2).

- d) Cette main sans majeure au moins quatrième possède 16 PH et 1 PL. Seule la déclaration **2 Piques** peut permettre de continuer les communications qui permettront à l'équipe de déterminer le *bon* contrat.

Les quatre conventions propres aux mineures dans le contexte d'ouverture à 1 SA doivent être explicitées individuellement avec toute l'attention qu'elles méritent car il ne suffit pas d'employer une enchère artificielle pour donner une description complète de la main qui est possédée et arriver après coup à déterminer le bon contrat.

Il faut voir les conventions comme des portes d'entrées débouchant sur un *domaine* de mains bien circonscrit; lequel domaine peut lui-même faire partie d'un domaine plus général. C'est par la suite, grâce à un système (ou sous-système) de réponses approprié — qui peut être naturel ou conventionnel —, qu'il devient possible aux deux équipiers de décrire avec précision leur jeu respectif.

\*\*\*

En résumé, la première réponse après ouverture à 1 SA est relativement simple dans les cas où le répondant possède une main **faible** ou encore une main **intermédiaire**.

*Sans suite majeure au moins quatrième, le répondant déclare **PASSE** avec 0 à 7 HL ou annonce **2 SA** avec 8 ou 9 HL. Ainsi seules ces deux réponses sont autorisées quand il y a absence d'une suite majeure d'au moins 4 cartes et que le pointage n'atteint pas la catégorie maximale.*

*En présence d'une suite majeure de 4 cartes et d'un pointage de 8 HL et plus, le répondant déclare spécifiquement l'enchère conventionnelle **2 TRÈFLES STAYMAN**.*

*Et, quelque soit le pointage, dans les cas où le répondant détient une suite majeure cinquième ou plus longue, il faut alors annoncer une demande de transfert. C'est la suite des enchères qui précise la longueur exacte de la suite ainsi que le pointage de la main. (V. un peu plus loin).*

Finalement, il n'y a que la possession d'une main **maximale** ou forte associée à l'absence de suite majeure au moins quatrième valable qui exigera une démarche plus subtile concernant la première réponse après 1 SA (ou après la réouverture à 1 SA ou 2 SA sans saut).

Le cadre pédagogique sera donc le suivant. En appliquant systématiquement les trois réflexes du répondant, les trois prochains Thèmes vont étudier méthodiquement **en fonction de la catégorie de pointage** détenu la première enchère du répondant après ouverture/réouverture à 1 SA ainsi que le langage subséquent. Le dernier Thème, quant à lui, ciblera les notions de compétition tant au plan offensif que défensif.